

#SOVAPE

Communiqué

22 juillet 2022

Recommandation sur les environnements sans tabac

Contribution de SOVAPE à une consultation publique organisée par la Commission Européenne relative à la mise à jour de sa recommandation relative aux environnements sans tabac.

À la suite de la publication de son initiative pour renforcer la lutte contre le cancer, la Commission Européenne vient de lancer une consultation publique concernant la mise à jour de la recommandation relative aux environnements sans tabac, SOVAPE se réjouit de participer à celle-ci en publiant sa contribution.

Les membres de SOVAPE participent activement à la réflexion sur toutes les questions liées au vapotage et à la réduction des risques du tabagisme. C'est dans cet esprit de dialogue avec les autorités de santé que SOVAPE accueille favorablement cet appel à contributions.

Cette contribution a pour but d'informer la Commission Européenne concernant la situation de la vape en France et en Europe, d'éclairer les autorités européennes sur les données scientifiques actuellement disponibles montrant l'impact très « limité » de l'usage de la vape sur la qualité de l'air intérieur.

Le vapotage, plébiscité par les fumeurs, un véritable outil de la lutte antitabac

SOVAPE s'attache à fournir des éléments scientifiques robustes démontrant le succès rencontré par les produits de la vape à travers le monde dans la réduction des risques contre le tabagisme. Qu'il s'agisse d'études populationnelles, cliniques, de rapports d'autorités de Santé tous démontrent l'importance que joue l'usage des produits de la vape dans le cheminement des fumeurs vers l'arrêt du tabagisme. A l'évidence il n'y a aucune raison de stigmatiser cet usage par une extension aux produits de la vape des interdictions appliquées aujourd'hui aux produits du tabac.

La contribution de SOVAPE à la commission Européenne comporte 14 pages et 43 références, elle est disponible à la fin de ce communiqué

Le vapotage, un « impact » très limité sur la qualité de l'air intérieur

Aujourd'hui de très nombreuses études indépendantes ont été consacrées à travers le monde sur l'impact réel des produits de la vape sur la qualité de l'air intérieur.

Une revue de ces études nous permet de dégager les éléments clé ci-dessous :

- un « impact » très limité dans sa composition : de nombreuses études indépendantes ont démontré la très grande différence d'« impact » sur la qualité de l'air intérieur entre les aérosols issus des produits de la vape et la fumée générée par les cigarettes conventionnelles ou bien encore les émissions des produits dits HTP
- un « impact » limité dans le temps : il est communément admis que les composants de l'aérosol d'un produit de la vape demeurent de façon très limitée dans le temps dans l'air intérieur.

SOVAPE appelle l'ensemble de la communauté scientifique et des usagers des produits de la vape à se mobiliser pour éclairer la Commission européenne dans le cadre de cette consultation publique.

Ainsi, SOVAPE appelle la Commission européenne lors de la mise à jour de la recommandation relative aux environnements sans tabac à :

- procéder à une véritable évaluation bénéfices/risques des produits de vapotage par rapport aux méfaits scientifiquement établis du tabagisme et effectuer une véritable revue des données scientifiques aujourd'hui disponibles sur les bénéfices des produits de vapotage et ainsi aller bien au-delà de l'approche très limitée et restrictive des conclusions du Rapport SCHEER
- constater la moindre nocivité des produits de la vape et de leur « impact » sur la qualité de l'air par rapport aux cigarettes conventionnelles et mettre à jour ainsi la recommandation relative aux environnements sans tabac en tenant compte de cette réalité,
- refléter dans la future recommandation, à la suite de l'adoption du Rapport BECA par le Parlement européen, le principe de réduction des risques dans la lutte antitabac.

SOVAPE est une association pleinement engagée dans la lutte contre le tabagisme sous l'angle de la réduction des risques tabagiques. SOVAPE est totalement indépendante de l'industrie du tabac et de l'industrie pharmaceutique. Elle est enregistrée au registre européen de transparence N° 986221244025-63